



Solutions de transports électriques



Un besoin réel

Nous sommes à l'aube d'une révolution technologique au niveau des modes de transports.

Dans une culture du « tout voiture » comme le montre la hausse régulière du nombre d'immatriculations, on compte en 2006 près de 31 millions de voitures particulières sur notre territoire contre environ 27 millions en 1990, soit une hausse de plus de 13% en seulement 16 ans. !

La voiture est devenue un réflexe alors qu'elle représente un poids aussi important que l'alimentation dans le budget alors que son utilisation n'est pas sans conséquence (rejets des gaz nocifs, contribution au réchauffement climatique...).

53 % des urbains l'utilisent tous les jours ou presque, alors que 48% ne prennent jamais les transports en commun !

1 déplacement automobile sur 2 est inférieur à 3 Kms,

1 sur 4 est inférieur à 1km

1 sur 8 inférieur à 500 m

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz carbonique (26% des émissions en France des émissions de gaz à effet de serre, 34% des émissions de CO2).

Rendre ce nouveau mode de transport accessible à tous

Nous voulons donner un nouveau sens au mot « accessibilité ».

Nous allons tout mettre en œuvre afin de proposer des solutions accessibles et adaptés à tous.

La flexibilité de notre entreprise, nous autorise à étudier toutes les demandes et de les gérer au cas par cas en rendant possible toute demande particulière.

Nous avons le réel objectif de permettre à tous d'accéder à ces nouveaux modes de circulation.

Nous proposons dans nos offres de la vente de véhicules électriques (voitures, 2 roues, utilitaires...), mais également de la location longue durée qui dans le contexte économique actuel a l'avantage de permettre à toute entreprise désireuse de s'équiper d'une flotte, de conserver sa capacité d'investissement.

Le Vélo à assistance électrique : La solution de transport idéale pour les déplacements au quotidien

Avec une autonomie de 70 Kms vous ne risquez pas de tomber en panne de batterie.

Vous gagnerez un temps précieux pour circuler, se garer...

Vous participerez activement à la réduction du trafic automobile et de ses gênes occasionnées.

Enfin, vous retrouverez un réel plaisir des transports grâce au bien fait du vélo et cela toujours sans effort ce qui permet d'éviter certains inconvénients (fatigue, sueur...).



Avec sa gamme complète d'accessoires, il peut être utilisé en toute circonstance.

Protection contre la pluie, le froid, le vent et le soleil, le VELTOP permet de rouler abrité en toute sécurité en cas de pluie ou par temps froid. Il se déploie et se replie facilement en quelques secondes.





La mise en place d'un parc de vélo électrique à la disposition des salariés s'inscrit dans le cadre de déplacement des entreprises (PDE) ou dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU).

Bien que cette démarche ne soit pas obligatoire, elle s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne puisque 80% des émissions de CO² lié au transport sont émises par le trajet domicile-travail.

Son utilisation ne se restreint pas uniquement aux déplacements domicile-travail des salariés. Il peut être un réel facteur de productivité pour les sites des grandes entreprises où certains doivent se déplacer régulièrement (maintenance, courrier...) ou tout simplement pour des trajets ponctuels en Ville (poste, impôts, mairie...).

Vous pouvez également préparer la visite de vos usines de manière originale et surprenante en faisant découvrir ce type de produits à vos clients et/ou collaborateurs et surtout en véhiculant une image **Eco Citoyenne** de votre entreprise.

En fonction de vos besoins, nous pouvons vous proposer d'autres solutions adaptées à votre activité tel que le scooter électrique (équivalent à un 50cc ou 125cc en fonction de vos besoins).

Nos scooters électriques sont prévus avec des selles biplaces.

Le scooter électrique est actuellement en pleine expansion, car il se substitue aux véhicules électriques dont l'offre est à ce jour quasi inexistante.

En termes de circulation, il reste un atout dans les villes par sa convivialité et sa maniabilité.

Bien que son autonomie de 40 Kms lui permette de sortir de la ville, nous allons pouvoir vous proposer prochainement des modèles équivalent au 125cc prochainement pour un meilleur confort en dehors des agglomérations (80km/h).



Les cyclomoteurs électriques sont assujettis aux mêmes obligations que les scooters en terme d'immatriculation et de casque. Ils sont moins rapide mais reste extrêmement pratique en ville

Ils sont conçus pour un seul passager et de ce fait ils nécessitent moins de puissance moteur(500w) et utilise moins de batterie.
Leurs pédales permettent une assistance dans les reliefs difficiles

Ils sont homologués pour la route (permis A3 à partir de 16 ans), limités à 30 Km/h avec une autonomie de 40 Km, ce qui est plus que suffisant pour les déplacements quotidiens.



ELECTRO LEASE vient de signer un accord avec la société Heuliez division Électrique afin de pouvoir commercialiser, dans les départements de l'Allier et du Puy de dôme, des produits de grandes qualités fabriqués en France.



Nous pouvons d'ores et déjà vous proposer à la vente ou à la location en longue durée un utilitaire conçu pour les collectivités : Le Pélican.

Grâce au savoir faire de notre partenaire en matière de construction, le pélican peut être décliné et adapté aux besoins des entreprises sous certaines conditions.

Dès la fin de l'année des offres de quadricycles lourds de qualité fabriqués par notre partenaire pourront être proposées.



ELECTRO LEASE

La location longue durée (LLD)

Cette formule s'adresse principalement aux entreprises désirant s'équiper d'une flotte de véhicules pour des trajets de courtes distances ou tout simplement pour mettre à disposition de son personnel un véhicule pour des déplacements ponctuels.

Dans notre offre de location, l'entretien et l'assistance sont inclus.

Des contrôles périodiques seront prévus afin d'éviter tout désagrément lié à une panne ou une immobilisation du produit.

Notre offre propose des contrats de location longue durée de 24 ou 36 mois.

La LLD apporte de réels avantages tel que :

- la déduction des loyers
- la récupération de la TVA chaque mois
- la possibilité de conserver une capacité d'investissement
- pas de problème de revente des véhicules...

Les plans de déplacement des entreprises

Le PDE est avant tout une démarche de développement durable.

C'est une manière de permettre à chacun d'évaluer les enjeux qui pèsent derrière chaque trajet en voiture et de favoriser la prise de conscience.

Un plan de déplacement d'entreprise ou plan de mobilité est une action mise en place par un employeur pour inciter les intervenants de l'entreprise à améliorer la qualité des transports en matière de circulation, pollution au travers d'actions découlant d'un audit de l'activité transport de l'entreprise. Il peut se caractériser par l'incitation à l'usage des transports en commun, grâce à une participation financière de l'entreprise, la facilitation du stationnement sécurisé des vélos, la mise en place d'une vélo station...

Dans le cadre de la mise en place d'un PDE, nous interviendrons en tant que consultant extérieur afin d'évaluer les besoins de votre entreprises puis de vous remettre une recommandation.